

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**ARRETE DU PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE CHAMPENOISE**

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

Objet de l'arrêté N° 2378
**TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2024**
Cadre d'emploi
Adjoint territoriaux d'animation

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation ci-dessous est fixé comme suit :

Domaine d'intervention :
4.1.6 Position

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Madame Nathalie CALHAS	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
Madame Sophie MOUFFLIER	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE
Madame Alexandra CURFS	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	DOSSIER RECEVABLE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

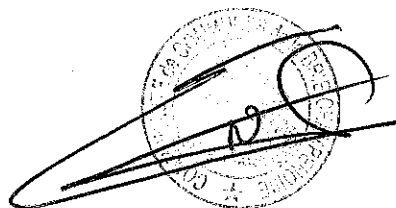
Total promouvables : 5 - Hommes : 0 - Femmes : 5

Total promus : 3 - Hommes : 0 - Femmes : 3

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à MONTMIRAIL, le 28/06/2024
Le Président, Etienne DHUICQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**ARRETE DU PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE CHAMPENOISE**

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Objet de l'arrêté N° 2379
**TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2024**
Cadre d'emploi
Adjoint techniques territoriaux

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ci-dessous est fixé comme suit :

Domaine d'intervention :
4.1.6 Position

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Madame Catherine CROSSON	adjoint technique territorial	adjoint technique principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
Madame Nadia CRAPART	adjoint technique territorial	adjoint technique principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 5 - Hommes : 1 - Femmes : 4

Total promus : 2 - Hommes : 0 - Femmes : 2

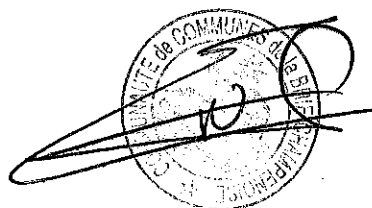
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à MONTMIRAIL, le 28/06/2024
Le Président, Etienne DHUICQ

Notifié le :

Signature de l'agent



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**ARRETE DU PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE CHAMPENOISE**

Objet de l'arrêté N° 2380
**TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADES CCBC 2024**
Cadre d'emploi
Adjoints administratifs territoriaux

Nous, Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de La Brie Champenoise,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Domaine d'intervention :
4.1.6 Position

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ci-dessous est fixé comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Madame Réjane DESAINTJEAN	<i>adjoint administratif territorial principal de 2ème classe</i>	<i>adjoint administratif territorial principal de 1ère classe</i>	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Total promu : 1 - Hommes : 0 - Femmes : 1

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à MONTMIRAIL, le 28/06/2024
Le Président, Etienne DHUICQ

Notifié le :

Signature de l'agent

